



S o c i é t é C e n t r a l e C a n i n e

pour l'amélioration des races de chiens en France
155 avenue Jean Jaurès - F 93535 Aubervilliers Cedex
T 0033 (0)1 49 37 54 00 - F 0033 (0)1 49 37 01 20 - W www.scc.asso.fr

Procès verbal de la réunion de comité du 25 mars 2004

Présents :

M. BUCHE (Président), MM. ARTHUS, EYMAR-DAUPHIN, GOUBIE, PETITDIDIER, (Vice-présidents), M. DUPAS (Secrétaire), M. SCHWARTZ (Secrétaire Général Adjoint), M. KERIHUEL (Trésorier), M. MEDARD-RINGUET (Trésorier Adjoint), Mme CHOISY, Mme ROSER, Mme THEVENON, MM. BOITARD, BRASSAT-LAPEYRIERE, CESSOT, DE CLERCQ, HERMEL, HORVATH, KARCHER, KLEIN, LE MAGNAN, METANS, PILARD, ROSHARDT, STRIBY (Membres)

Absent excusé :

M. DEPOUX

I - Déclarations du président

Le Président invite le comité à respecter une minute de silence en hommage à notre ami_Monsieur Marcel COSTE, ancien Vice-président de la S.C.C., récemment disparu.

Le Président regrette la mise sur la place publique d'informations non fondées. Il souhaiterait que les membres du comité se responsabilisent en ce domaine et qu'ils évitent de participer à toute rumeur ou désinformation.

Sur le plan des résultats financiers de l'exercice 2003, les efforts effectués sur la gestion du LOF permettront de faire ressortir un exercice excédentaire. Ces efforts ont également porté leurs fruits sur le Fichier National Canin qui devrait subir un déficit inférieur aux prévisions budgétaires.

Nous avons, ce jour, reçu un courrier du ministère avec des propositions relatives au rattrapage des retards de traitement des dossiers qui devront être étudiées par nos conseils, notamment au regard des procédures entamées devant les tribunaux administratifs. Une réponse est exigée par l'administration pour le 10 avril 2004.

Compte rendu de la réunion du 7 janvier 2004

Précisions sur le rôle de M. AUDEMARD, au centre de documentation de la SCC :

Celui-ci est en mission temporaire pour recenser et qualifier l'ensemble de nos archives, documentations, photographies et iconographies dans un premier temps puis de référencer et d'analyser les besoins internes et externes. Dernière étape de sa mission : Mise en œuvre des travaux nécessaires à la mise à disposition et consultation de notre fond documentaire.

M. ROSHARDT souhaite que nous précisions que l'habilitation des clubs d'utilisation est faite par la C.U.N sous la responsabilité des Sociétés Canines Régionales.

M. DE CLERCQ soulève le problème des comptes attribués aux C.U.R. Le comité rappelle qu'il faut avoir une ligne budgétaire prévue sur la trésorerie de la société canine régionale. Les CUR n'ayant pas de statut particulier.

II – Approbation des comptes rendus des commissions

Commission d'élevage du 6 janvier

Remarque de M. CESSOT sur le projet de suppression du terme « confirmation 1^{er} choix » : Ce n'est pas la suppression de cette confirmation qui est envisagée mais plus simplement la procédure qui sera désormais effectuée sur la seule base de points alloués. En conséquence, au qualificatif « 1^{er} choix » succèdera une cotation, «cotation 2/6», par exemple.

Le formulaire d'examen de confirmation à compléter sera toujours en vigueur. Le délai d'un an de validité est donc supprimé.

Formation des éleveurs :

Projet en cours d'étude.

Le Syndicat National des Professionnels du Chien et du Chat se dote d'une personne apte à interpréter les examens de dépistage de la dysplasie qu'il souhaite faire agréer par la SCC. Le comité estime que chaque club est responsable de son protocole en matière de dépistage de la dysplasie.

CACS et RCACS obtenus lors de l'exposition de Championnat ou de la Nationale d'élevage : Actuellement, le vainqueur du CACS de l'une de ces manifestations dispose d'un délai de 2 ans pour obtenir les récompenses nécessaires et de 6 mois pour établir son dossier. Cela met systématiquement le vainqueur de la RCACS hors délais.

Le comité propose la nouvelle procédure suivante :

- 2 ans pour l'obtention des récompenses nécessaires à la demande d'homologation du titre de Championnat de France
- 2 semaines pour constituer son dossier et faire la demande
- De surcroît, le titulaire de la RCACS disposera d'un délai supplémentaire d'un an pour obtenir toutes les récompenses complémentaires.

L'ensemble de ces mesures sera applicable à compter du 15 avril 2004.

Commission Nationale d'Utilisation Lévrier

Sur le tableau des temps de base, il faut supprimer le Cynodrome Sélestat qui a cessé toute activité.

En ce qui concerne le Championnat d'Europe 2005, le budget prévisionnel a été transmis ce jour au trésorier de la S.C.C, il devra faire l'objet d'un examen précis.

La Société Canine Régionale doit régler le problème de fonctionnement du club d'Aire sur la Lys.

L'épreuve nationale prévue le 4 avril 2004 est maintenue sous la responsabilité de l'ancien comité.

Commission des affiliations

Cane Corso :

Cette race est à ce jour gérée par le C.A.M.I.L.A, cependant une autre association a été créée (Club Français du Cane Corso).

La proposition de la commission, consistant à ce que le Cane Corso demeure sous l'égide du CAMILA, est soumise au vote :

➤ Proposition rejetée à la majorité des voix

Un débat s'instaure alors sur l'éclatement éventuel des clubs multiraces. Il en est principalement ressorti que la SCC se doit de définir une orientation générale dans ce domaine (exemple : fédération de clubs de races).

Les autres cas dont l'Ariégeois et le Golden Retriever seront étudiés ultérieurement.

Aussi le comité ayant décidé de ne pas se prononcer dans l'immédiat sur l'ensemble des demandes, cela afin de permettre à la Commission des Affiliations de proposer lors d'une prochaine réunion de comité, et suite à une consultation de toutes les associations de races concernées, un projet de réglementation et de gestion des clubs multiraces.

Suite à la dissolution de la Fédération Canine de Haute Normandie, la Commission des Affiliations a reçu des demandes d'affiliation concernant chaque département.

En ce qui concerne le département de l'Eure, seule la Société Canine de l'Eure s'est portée candidate. **Le comité donne son agrément à l'unanimité moins une abstention pour sa mise en stage.**

Département de la Seine Maritime : deux demandes d'affiliations ont été présentées :

- L'Association Canine de la Vallée de Seine
- La Société Canine de Seine Maritime

•
Après étude et débat sur les deux propositions, le comité procède à un vote sur celles-ci :

- proposition de l'Association Canine de la Vallée de seine rejetée à la majorité
- proposition de la Société Canine de Seine Maritime acceptée à la majorité.

Le comité décide maintenir l'organisation et la tenue des Fields de printemps 2004, l'ACVS devant, notamment, assumer directement le paiement des indemnités aux juges. Par contre, en raison du délai imparti pour l'organisation, le comité décide d'annuler l'exposition de Dieppe pour 2004.

Puis le comité se prononce sur une mise en stage d'affiliation de la Société Canine de Seine Maritime pour une durée maximum 2 ans :

- **Proposition acceptée à l'unanimité**
Date d'application : 1^{er} mai 2004

Commission des expositions

Approuvé à l'unanimité.

L'organisation d'une exposition club match par une association non reconnue par la SCC la veille de l'exposition canine internationale d'Amiens, est évoquée, sachant que pour cette manifestation réservée aux Terriers d'Ecosse, des juges anglais et suédois ont été invités. Le comité décide en conséquence d'adresser aux Kennel Club de Grande Bretagne et de Suède un courrier les informant de la situation, précisant que certains de leurs juges ont ainsi été invités à une manifestation non reconnue par la SCC et la FCI. La FCI en sera également tenue informée. De plus les juges, pressentis pour cette manifestation, recevront un courrier individuel.

Les juges français seront, quant à eux, mis en garde afin **qu'ils ne prêtent, en aucun cas, leur concours à l'organisation ni ne participent aux manifestations non reconnues par la SCC et/ou la FCI.**

Commission des chiens d'arrêt

Quelques propositions de modifications sont acceptées.

Actuellement, le carnet de travail doit **impérativement** et systématiquement être remis avant toute épreuve. Il est étudié la mise en place d'un carnet de travail unique par numéro d'inscription au LOF par les services administratifs de la SCC.

Date d'application : Prochaine saison de gibier tiré.

En effet, force est de constater qu'avec les moyens techniques dont nous disposons aujourd'hui, sortir le palmarès d'utilisation d'un chien serait très appréciable.

Interrogation : faut-il continuer à imposer des carnets de travail ?

Le compte rendu est ensuite approuvé à l'unanimité.

Commission agility

Approuvé à l'unanimité

III – Situation administrative de la C.U.N. chiens de berger

Compte rendu de la réunion du 11 mars 2004

Le Championnat de Campagne a lieu les 16 et 17 octobre à Yzeure (Allier)

Il est rappelé que chaque Commission est responsable de l'organisation financière et matériel de ses Championnats.

Situation administrative de la C.U.N. chiens de berger

La CUN s'est jusqu'à présent occupée, directement et par délégation de la SCC, de la gestion administrative et financière liée à ses activités. Cette mission lui a notamment permis de mettre en place, dans les meilleures conditions de réactivité possibles, l'application de l'ensemble des textes et règlements issus de la loi de 1999.

Cette période de démarrage étant achevée et afin de soulager la Commission de ces tâches désormais d'une certaine ampleur, les services internes de la SCC prennent dès maintenant le relais (gestion administrative et financière, fournisseurs et matériel...).

Un très long débat s'instaure et Didier ROSHARDT fournit informations et explications sur la gestion passée, répondant aux questions posées par les membres du Comité soucieux que cette réintégration puisse s'effectuer dans de bonnes conditions tant pour les utilisateurs que pour les services internes de la SCC

L'ensemble des éléments devra être transmis aux services dans un délai de 10 jours (soit fin de semaine 14).

Il est de même décidé, au regard de la communauté d'intérêts constatée, que désormais le Président de la C.N.E.A. fera de droit partie de la C.U.N. chiens de berger et le Président de la CUN chiens de berger de la CNEA.

IV – Compte rendu Salon de l'Agriculture

Le public fut un peu déçu de ne pas pouvoir approcher l'ensemble des races chaque jour. Aussi est-t-il envisagé, pour l'année prochaine, de mettre en place un village des chiens avec le plus de races possible chaque jour. Un plus grand « professionnalisme » serait en outre apprécié.

En 2005, le salon se déroulera du 26 février au 6 mars, le principe d'une répartition des groupes identique à celui de 2004 étant d'ores et déjà retenu ainsi qu'un projet d'animation permanente.

Ce salon a attiré plus de 700.000 visiteurs.

V – Expositions de Championnat Nantes 2004 et Lyon 2005

- Les membres du comité désirant être présents pour aider à l'organisation de l'exposition, devront se signaler à Mme BILLAUT avant la fin de la semaine prochaine. Le nouveau hall est terminé. Au plan des engagements, la première clôture n'est pas encore intervenue. Le routage des feuilles d'engagement a été effectué en février (8000 feuilles ont été envoyées). Il y a beaucoup de demandes chaque jour à la SCC ainsi qu'à la Saint Hubert de l'Ouest. Un village de races sera mis en place.

- Exposition de Lyon 2005 : nous disposerons d'une surface de 35 000 m² avec possibilité d'obtenir 39 000 m². La répartition calendaire des races sera inversée par rapport à Nantes :

Samedi 11 juin : 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} groupes

Dimanche 12 juin : 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème}, 9^{ème} et 10^{ème} groupes

Le jury a été composé par les membres de la Commission des Juges et du LOF et les membres de la Commission des Expositions. Il sera soumis cette semaine au Président Renaud BUCHE, afin de faire parvenir les invitations aux juges dans les meilleurs délais.

VI – Rapport de M. STRIBY : Commission juges et expositions de la F.C.I.

La réunion a eu lieu à Berne en Suisse. 23 pays y étaient représentés et seuls des pays européens. Les chiens avec queue et oreilles coupées doivent être acceptés dans les expositions mondiales et de sections. Chaque pays ne doit pouvoir obtenir qu'un seul titre de Champion. Un chien sourd et aveugle peut être exposé. La FCI est en charge de négocier une police d'assurances pour les juges et la France se doit de faire respecter la réglementation sur les frais de déplacement des juges. Cette information devra être relayée vers l'ensemble des sociétés canines régionales et clubs de race.

Au cours de la réunion, M. STRIBY a proposé que la France organise l'exposition mondiale en 2009, proposition ayant reçu un écho très favorable.

Les 4 et 5 février 2006, la Commission des juges et des expositions de la FCI se réunira à Paris, à charge pour la SCC de lui réserver le meilleur des accueils.

VII - Visite du Kennel Club de Londres (février 2004) et Réunion des Kennel Clubs des pays membres de l'Union européenne le 3 juillet 2004 à Paris

La S.C.C. organisera avec le Kennel Club de Londres une réunion à PARIS le 3 Juillet prochain. Les pays membres de l'Union européenne ainsi que la Norvège et la Suisse seront invités à y participer.

L'ordre du jour est défini:

- Loi sur les chiens dangereux
- Identification permanente
- Convention Européenne sur les animaux de compagnie
- Suggestions de l'Union Européenne concernant l'identification des organismes de multiplication de race.

VIII – Questions diverses

-La commission des Finances propose :

a) De porter le forfait kilométrique relatifs aux frais de déplacement à 0,33 € avec un montant total minimum de 60 €

Date d'application : 1^{er} juillet 2004 .

b) De reverser aux clubs de race 5 € pour chaque confirmation.

Date d'application : 1^{er} juillet 2004

➤ Propositions acceptées à l'unanimité

-Procès verbaux du Comité : les membres du Comité sont invités à systématiquement accuser réception, dans les meilleurs délais, des projets qui leurs sont adressés et renvoyer leurs observations, suggestions et modifications au plus tôt et par écrit. Cela afin de lever toutes ambiguïtés potentielles sur ce qui figure ou serait absent dans les procès verbaux diffusés.

-Plan de modernisation Internet : Conformément aux décisions du Comité, le plan de modernisation Internet se met en place.

Aux environs du 15 avril prochain, les éleveurs recevront leur « carte d'éleveur » mentionnant un code confidentiel d'ayant droit qui leur permettra d'accéder à leurs dossiers généalogiques (déclarations de saillie, déclarations de naissance).